

Séance du 8 juillet 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TARIFICATION DES SERVICES 2025 – CREATION D'UN NOUVEAU TARIF

L'an deux mil vingt-cinq,
Le huit juillet
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale, sous la présidence de :
Annie VITALI, Vice-Présidente,

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Gisèle CUCHET, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal

Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. François LEBEAU, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Nora ZARLENGA, membre du Conseil Municipal
Mme Evelyne VERNET, M. Joël GOMARD membres désignés par le Maire
M. Laurent LAMAUURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la procédure de consultation engagée pour le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les besoins de la Résidence Autonomie Jean Bossière, du restaurant Domon et de la cantine administrative ;

Vu l'offre retenue de la société Château d'Uzel, conforme aux exigences du CCTP ;

Vu la nécessité de fixer un tarif applicable aux agents de la Ville et du CCAS bénéficiant de la restauration administrative à l'Espace Domon ;

Vu la circulaire relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2024 et modifiée le 24 février 2025 fixant les tarifs 2025 pour l'ensemble des services du CCAS,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'approuver** la mise en place d'un tarif de **7.80 € TTC par repas** dans le cadre de la restauration administrative à l'espace Domon, à compter du **1er septembre 2025**.

- **De fixer la participation des agents** à **6.18 € TTC** par repas (prix révisé annuellement selon les dispositions contractuelles entre le CCAS et le Château d'Uzel, la **Ville prenant en charge 1,62 €**

TTC au titre de la participation employeur (évoluant par application de la circulaire ministérielle annuelle en la matière)

- **D'autoriser** la facturation individuelle des repas auprès des agents concernés, selon les modalités prévues (inscription via le service Animation Séniors et enregistrement dans Millésime Séniors).

- **De transmettre chaque mois** au service des Ressources Humaines une facture récapitulative mentionnant le nombre total de repas servis et d'agents bénéficiaires.

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 9 juillet 2025

Déposé en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025

Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice



I.AOUAD